

Publié en ligne le 31/07/2024

Arrêté du Président

Arrêté n° : 2024-04

Nature : 5. Institutions et Vie Politique – 5.5.2. Délégation de signature au personnel

Titre : Arrêté portant délégation de signature à M. Laurent GUYON

Le Président du Syndicat Mixte DECOSSET,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5711-1 et L5211-9,
- **Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- **Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- **Vu** l'arrêté du 02 juin 2021 nommant M. Laurent GUYON au poste de directeur général des services du Syndicat créé par délibération du 16 décembre 2020
- **Vu** l'arrêté 2023-EP04 portant délégation de fonctions à Madame Béatrice URSULE,
- **Considérant** qu'il est de bonne administration de faire application des textes susvisés

ARRETE :

Article 1

A compter du 1^{er} juillet 2021, le Président donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à M. Laurent GUYON, directeur général des services, conformément aux indications ci-après :

1. Concernant les marchés publics et les travaux

- Bons de commande ou lettres de commande jusqu'à 10 000 € H.T.
- En cas d'absence ou d'empêchement du responsable technique :
 - Ordres de service
 - PV de vérification, d'admission, de réception
 - Permis de feu
 - Situations, factures, décomptes, états d'acomptes, certificats de paiement
- En cas d'absence ou d'empêchement de la Vice-présidente en charge des marchés publics :
 - Signature des déclarations de sous-traitance (formulaire DC4)

2. Concernant les finances publiques

- Situations, factures, certificats de paiement
- Gestion de la ligne de trésorerie
- Bordereaux, mandats de paiement et titres de recette et pièces justificatives afférentes, y compris les pièces de liquidation de la paye et des cotisations sociales

3. Concernant les ressources humaines

- Autorisations de congés et d'absences des agents de Décoset
- Validation des demandes de formation au CNFPT des agents de Décoset
- Notes de frais des agents de Décoset

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20240716-AR-2024-04-AR
Date de télétransmission : 31/07/2024
Date de réception préfecture : 31/07/2024

- Ordres de mission et autorisations de remisage à domicile de véhicules de service des agents de Décoset
- De manière générale, tous les actes de gestion quotidienne du personnel à l'exception des éléments touchant à la carrière et à la rémunération des agents de Décoset

4. Concernant l'administration générale

- Courriers administratifs aux fournisseurs, administrés et EPCI adhérents, accusés de réception
- Notes d'organisation du service à l'adresse du personnel du Syndicat et des EPCI adhérents
- Convocations et invitations aux réunions, à l'exception des séances du Comité Syndical et du Bureau
- Ampliation et copies certifiées conformes des actes réglementaires

Article 2

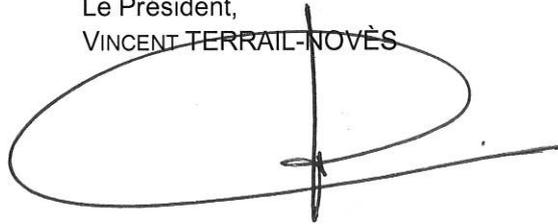
Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet du syndicat. Une copie en sera adressée au représentant de l'Etat.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifiée à l'intéressée. Une copie sera adressée au comptable de la collectivité.

Fait à Toulouse, le 16 juillet 2024

Le Président,
VINCENT TERRAIL-NOVÈS



Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 29/07/24.....

Signature de l'agent :

